

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(/ I S A S :

DU 10 MAI 1978

DECRET N° 78/356 /MTJ.SGFPT.DFP/4/3/15
portant intégration et nomination de fon-
sieur PITRA-PENA Justin dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.2.1960 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1962 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 & 8;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispo-
sitions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte n° 004 du 3.4.1977 structurant le Comité Mili-
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exer-
cice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u la lettre n° 296/MEN.SGEN/R1 du 11.2.1978 du Serré-
taire Général à l'Education Nationale transmettant le dossier de
candidature de l'intéressé;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur PITRA-PENA Justin, né le 8.8.1948 à Loandjili (Pointe-Noire) titulaire du Diplôme d'Ingénieur Chimiste obtenu à La Havane (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques et nommé au grade d'Ingénieur des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et du Tourisme.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 10 MAI 1978

Par le Deuxième Vice Président du
Comité Militaire du parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Industrie et
du Tourisme

Saturnia O K A B E.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice,

Alphonse MOUISOU-POUATI.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGEPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MTPT	1
TP	2
MIT	1
SGIF	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2
RNTP	2